



By Revenu Pierre

Les Jardins de Brescou Agde (34)

EHPAD - ALLIAGE CARE

NUMÉRO DE DOSSIER : 6744

COORDONNÉES	
Résidence	Les Jardins de Brescou 39 boulevard de l'Etna 34300, Agde
Exploitant	ALLIAGE CARE 22 Rue Pasteur 33110, Le Bouscat 05 35 54 68 30 contact@alliancecare.fr
Cabinet de Syndic	CELAVISYNDIC 39 Route de Fondeline 44600, Saint-Nazaire 02.52.56.94.44 marina@celavisyndic.fr
Notaire programme	SCP PANTOU CARRION NOTAIRES ASSOCIES 45 Boulevard De La Liberté 59000, Lille, 03.27.14.90.26 maxime.carrion@notaires.fr
Référence cadastrale	Section KW / n°475

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	139 800 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	12 800 €
Montant TVA	2 560 €
Total TTC	142 360 €
Frais Notaire	11 300 €
Total acte en mains	153 660 €
Rentabilité brute HT / HT	5.1 %
Numéro copropriété	20
Numéro d'exploitation	20
Type de lot	T1
Surface	20.26 m² Carrez
Niveau / étage	1
Balcon	
Parking	Non
Classe énergie	C

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	480 €
Fonds de travaux (annuel)	0 €
Taxe foncière (2025)	376 €
Dont TOM remboursée	0 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	27/05/2025
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété
Année de construction	2011
DAT et livraison	-

DONNÉES D'EXPLOITATION	
BAIL RENOUVELÉ	
Durée et début du bail	11 ans et 11 mois ferme (04/04/2024 - 03/03/2036)
Loyer annuel HT	7 128 €
Mode d'indexation	Triennale - ILC à 70% de l'indice PPHA
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Classement de résidence de tourisme	non
COMMENTAIRE	
Résidence de standing récente, reprise début 2015 par Alliage Care au groupe Claréa. In Bonis en 2025 (pour un résultat net de 360 K€). Le fonds 123 IM (1,3 Mds d'actifs) accompagne depuis fin 2014 le groupe ALLIAGE CARE, sur toutes ses nouvelles opérations. 123 IM s'est positionnée dès 2011 dans l'immobilier en capitalisant sur ses expertises sectorielles, en particulier la dépendance, le « Bien vieillir » et l'hôtellerie. Le bail prévoit une provision pour le renouvellement du mobilier de 6% HT.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 27/07/2026 à 14:09